



Paris, le 1^{er} décembre 2021

Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace

Dans l'enseignement supérieur français, le niveau de dépense publique par étudiant connaît une baisse tendancielle amorcée depuis les années 2010, particulièrement marquée à l'Université, alors même que cet investissement génère des gains élevés. En outre, l'investissement public diffère fortement selon les filières et les spécialités, et les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur demeurent très fortes. Dans cette nouvelle *Note du CAE*, **Gabrielle Fack et Élise Huillery** font des propositions pour repenser la stratégie d'investissement dans l'enseignement supérieur pour gagner en efficacité et en équité. Un investissement supplémentaire est indispensable pour améliorer la qualité des formations et le taux de réussite dans les formations universitaires de licence et master, tandis que la création de places supplémentaires, la revalorisation et l'extension des bourses et l'accroissement de l'offre de logements permettraient d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des élèves les plus modestes.

Améliorer l'efficacité de l'enseignement supérieur

Le faible taux de réussite observé en licence et, dans une moindre mesure, en master à l'université, alors même que les étudiants ont un profil scolaire équivalent voire meilleur que dans les autres formations, est associé à un sous-investissement qui se traduit par des taux d'encadrement et un volume horaire faibles. L'ouverture de places supplémentaires dans les filières techniques courtes permettrait dans un premier temps aux bacheliers technologiques et professionnels qui s'orientent vers le cursus de licence par défaut d'accéder à des formations en phase avec leurs aspirations. En parallèle, un investissement supplémentaire de l'ordre de 5 100 euros pour les licences et de 4 300 euros pour les masters est nécessaire afin de proposer des formations d'une qualité au moins égale à celle des DUT actuels.

Recommandation 1. Pour améliorer le taux de réussite, créer des places supplémentaires dans les filières courtes et augmenter les moyens en licence et en master.

Améliorer l'équité de l'enseignement supérieur

La réduction des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur doit passer par un renforcement du soutien financier aux étudiants des classes moyennes et populaires. Pour cela, il est proposé d'augmenter les montants de bourses actuelles de 1 000 euros par an et d'élargir l'accès au premier échelon de bourse pour que le financement atteigne 66 % des familles. La rénovation et le développement des résidences universitaires à loyer modéré permettraient de compléter ces aides

sociales pour les étudiants issus des familles les moins favorisés, et qui sont donc les moins enclins à être mobiles. La diversification dans les filières sélectives doit également passer par des mesures plus volontaristes, telles que l'augmentation des quotas de places pour les boursiers ou pour les élèves hors académie dans Parcoursup.

Recommandation 2. Revaloriser les bourses, élargir le socle des bénéficiaires et améliorer l'accès au logement étudiant pour les étudiants des classes populaire et moyenne.

Recommandation 3. Modifier les critères d'admission dans les filières sélectives afin d'assurer un recrutement plus diversifié en fonction de l'origine géographique et sociale des élèves.

Enrichir l'information relative à l'orientation en amont de la terminale permettrait d'améliorer l'adéquation avec les aspirations des étudiants et d'augmenter les chances d'admission dans les filières sélectives pour les élèves les moins favorisés. Il faudrait pour cela expliciter les critères utilisés par les formations pour sélectionner les élèves, inclure des informations relatives aux niveaux de salaire à la sortie des différentes formations, à leur coût annuel et à l'insertion professionnelle. La construction et la diffusion de ces indicateurs doivent s'appuyer sur une transparence de l'information sur les budgets et l'insertion de la part établissements supérieurs publics mais également privés. Enfin, lever les mécanismes d'autocensure est également important pour augmenter les taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves d'origine modeste.

Recommandation 4. Communiquer des informations claires et transparentes sur les critères de sélection, les coûts et les bénéfices des formations au moment des choix d'orientation et veiller à lever les mécanismes d'autocensure.

Pour réduire les inégalités d'accès en fonction de l'origine sociale, un objectif raisonnable serait d'éliminer les écarts de proportions des élèves qui souhaitent faire des études supérieures à *niveau académique égal*. Pour cela, il faudrait que 55 % des élèves de classes populaires et moyennes aient accès à l'enseignement supérieur contre 46 % aujourd'hui, ce qui suppose de créer 150 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur. Compte tenu des différences de rendements entre les formations, il est recommandé d'allouer les nouvelles places en fonction des rendements observés sur le marché du travail et des besoins futurs de l'économie, au moyen d'une concertation pluriannuelle entre le MESRI, les étudiants, les acteurs du monde économiques et les chercheurs.

Recommandation 5. Ouvrir 150 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur.

Recommandation 6. Orienter les postes et moyens supplémentaires vers les filières scientifiques et techniques qui présentent un rendement relatif plus élevé.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr